



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 24 00027

Date de dépôt : **10/04/2024**

Demandeur : **SAS HOMAIR VACANCES**, représentée
par **Monsieur GUEGANNO Jean-Claude**

Pour : **Installation d'un module sanitaire**

Adresse du terrain : **24 Place de la Gare**
à **POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2024/034
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 10/04/2024 par la SAS HOMAIR VACANCES, représentée par Monsieur GUEGANNO Jean-Claude sise 570 Avenue du Club Hippique à AIX EN PROVENCE (13090) ;

VU l'affichage en mairie en date du 23/04/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'un module sanitaire ;
- sur un terrain situé 24 Place de la Gare à POMMEUSE (77515) ;
- pour une surface de plancher créée de 10,20 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'avis Favorable de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Service eau et assainissement, en date du 16/04/2024 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 23/04/2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.